

## SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 du mois de septembre à vingt heure trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Denis-le-Vêtu légalement convoqué le 03 septembre 2024, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de son maire, Monsieur Claude HENNEQUIN.

Ouverture de la séance à 20h30.

**Etaient présents :** Mr HENNEQUIN Claude, Mr POTET Aurélien, Mme SAVARY Véronique, Mr DENOS Patrick, Mr LELIÈVRE Benoît, Mr LANGEARD Sébastien, Mme GERVAISE Françoise et Mr NOËL Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mr LE FAOU Joël (donne pouvoir à Mr POTET Aurélien), Mme ALLIET Hélène (donne pouvoir à Mme GERVAISE Françoise), Mme BOUDIER Valérie et Mr ROBIN Nathan.

**Secrétaire de séance :** Mr LELIÈVRE Benoît

**Elus :** En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 10

### **I. Validation 2<sup>ème</sup> secteur adressage : Délibération n° 2024-09-VS-01**

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (dénomination des voies et des lieux-dits, numérotation des constructions), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts, revêt un intérêt majeur. Il améliore les services aux citoyens et aux entreprises : intervention des secours, livraison du courrier, raccordement à la fibre optique, etc. Lors de sa séance du 03 octobre 2023 (délibération n°2023-10-VS-06), le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination des voies et lieux-dits et de la numérotation des constructions.

Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales et des lieux-dits, sur laquelle il vous est proposé de vous positionner.

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,
- La délibération n°2023-10-VS-06 du 03 octobre 2023 par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits et à la numérotation des constructions de la commune d'une part, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre d'autre part.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter et de valider les dénominations des voies et lieux-dits suivantes, telles que présentées dans le tableau suivant :

**Tableau secteur 2 :**

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Les Mottinières	Route de la Normanderie (Les Mottinières)
Le Grand Fontenay	Impasse du Grand Fontenay
Le Petit Fontenay	Chemin du Petit Fontenay
La Normanderie	Route de la Normanderie
Les Granges	Route du Lavoir (Les Granges)

Les Mottinières	Route du Lavoir (Les Mottinières)
La Campagne	Route du Lavoir (La Campagne)
La Perrelle	Impasse de la Perrelle
La Campagne de Bas	Impasse de la Campagne de Bas
L'Aumesnil	Route du Lavoir (L'Aumesnil)
La Violetterie	Route de la Violetterie
Le Roquier	Route du Lavoir (Le Roquier)
La Diacrerie	Impasse de la Diacrerie
La Corderie	Route du Lavoir (La Corderie)
	Impasse de la Corderie
Le Moulin de Brucourt	Route du Moulin de Brucourt
La Scellerie	Impasse de la Scellerie
L'Epiney	Route de Brucourt (L'Epiney)
La Martinerie	Route de Brucourt (La Martinerie)
Le Forestel	Route de Brucourt (Le Forestel)
	Impasse du Forestel
	Le Clos du Forestel
Les Sillons	Route de Brucourt (Les Sillons)
La Tasterie	Route de Brucourt (La Tasterie)
	Impasse de la Tasterie
La Moignerie	Impasse de la Moignerie
La Croix	Route de Brucourt (La Croix)
La Bazirée	Chemin de la Bazirée
	Impasse de la Bazirée
Le Crouin	Route de Brucourt (Le Crouin)
Brucourt	Chemin de Brucourt
	Impasse de Brucourt

**Rectificatif tableau secteur 1 :**

Le Petit Château	Route de Coutances	Impasse du Petit Château
------------------	--------------------	--------------------------

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès des organismes publics dans le cadre des futurs travaux et achats liés à la procédure d'adressage de la commune.

Votants : 10    Votes Pour : 10    Vote Contre : 0    Abstention : 0

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

Scrutin public

Date de réception en préfecture : 26/09/2024

## II. Devis restauration du lavoir : Délibération n° 2024-09-VS-02

Mr Aurélien POTET, en charge du suivi du dossier de restauration du lavoir, fait part de la nécessité d'exécuter des travaux, l'ouvrage étant dans un piteux état et potentiellement dangereux.

Mr POTET présente les devis des entreprises qui ont été sollicités en vue de cette opération et qui s'établissent comme suit :

### Partie charpente :

- |   |               |
|---|---------------|
| - CHARPENTE AMAND de Moyon-Villages :               | 5 108,50 € HT |
| - SAS ALLIET LOUIS ET FILS de Saint-Denis-le-Vêtu : | 6423,40 € HT  |
| - XAVIER LAIR EURL de Ouville :                     | 6 343,30 € HT |

### Partie curage et terrassement :

- |   |              |
|---|--------------|
| - EARL DE LA PETITE BARBOUYÈRE de Saint-Denis-le-Vêtu : | 1 877,60€ HT |
| - LETULLIER ESPACES-VERTS de Carantilly :               | 2 000,00€ HT |

### Partie couverture :

- |  |              |
|--|--------------|
| - SARL MALOISEL ET FILS de Graignes-Mesnil Angôt : | 9 264,49€ HT |
|--|--------------|

Sur proposition de Mr POTET, le conseil municipal :

- Donne son accord à l'unanimité pour le projet de restauration du lavoir ;
- Retient à l'unanimité l'entreprise CHARPENTE AMAND, pour la partie charpente ;
- Retient à la majorité l'EARL DE LA PETITE BARBOUYÈRE avec 9 voix pour et 1 contre (Mme GERVAISE Françoise) pour ce qui concerne le curage et le terrassement ;
- Ne retient pas le devis de la SARL MALOISEL ET FILS et demande 2 autres devis pour établir un comparatif.
- Autorise à l'unanimité le maire à signer les devis et engager les travaux.

Votants : 10    Votes Pour : 9    Vote Contre : 1    Abstention : 0  
Résultat du vote : approuvé à la majorité    Scrutin public  
Date de réception en préfecture : 26/09/2024

## III. Demandes de subventions restauration du lavoir : Délibération n° 2024-09-VS-03

Après présentation des modalités de financement des travaux de restauration du lavoir par Mr Aurélien POTET, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès des organismes publics concernés, à savoir les services de l'État pour la DETR, le Conseil Départemental, la Région et la Fondation du Patrimoine. Mr POTET précise que l'association Saint-Denis-le-Vêtu Patrimoine pourra également abonder ces financements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement tel que présenté et donne son accord à Monsieur le Maire pour solliciter l'octroi des aides financières dans le cadre de ces futurs travaux.

Votants : 10    Votes Pour : 10    Vote Contre : 0    Abstention : 0  
Résultat du vote : approuvé à l'unanimité    Scrutin public  
Date de réception en préfecture : 26/09/2024

## IV. QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Françoise GERVAISE réitère sa demande à Monsieur le Maire concernant les dates de réalisation des travaux de busage du chemin du Village aux Néels. Monsieur le Maire va reprendre contact avec l'entreprise concernée.
- Mr Aurélien POTET fait part de la carte de remerciements adressée par Mme Annie PÉPIN à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal concernant les changements sur la plaque de la

stèle commémorative et l'hommage rendu à sa grande tante Eugénie BAZIRE décédée lors de la Seconde guerre mondiale.

**V. INFORMATIONS MUNICIPALES :**

- Prochain conseil municipal le 29 octobre 2024 à 19h30
- Repas des aînés le 9 novembre 2024

Clôture de la séance à 22h15

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or similar character.A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'GA' or similar character.